

DEMANDE DE RESERVATION D'UNE CALE DE RADOUB

.le s	soussigné,	
		••••
	meurant à	
pro	opriétaire du bateaudont le tirant d'eau es	t de :
	nota : Les entrées et sorties de cales s'effectuent du mardi matin au jeudi après midi.	
den	mande:	
-	la mise à disposition d'un emplacement de radoub	
	n°1 (cale couverte)	
	tirant d'eau seuil : 1.16 m ; hauteur tins : 0.46 , ou 0.72	
	n°2 (cale non couverte)	
	tirant d'eau seuil : 1.07 m ; hauteur tins : 0.55	
	n°3 (cale non couverte)	
	tirant d'eau seuil : 1.07 m ; hauteur tins : 0.77	
-	L'autorisation de stationner dans le bassin de radoub tirant d'eau seuil passerelle : 1.45 m	
	trant a dat scan passerone . 1.40 m	
-	la mise à disposition des compteurs d'eau et d'électricité [1] - [2] - [3] -[4]	
	pour_la_période_duauau	
	·	
	- Nature_des_travaux :	
J'a	ai pris connaissance du règlement intérieur d'occupation des cales de Radoub.	
Je j	joins un chèque de réservation à l'ordre de VNF, d'un montant de 250 € par sem	aine réservée.
_		
	chèque me sera rendu dans une période d'un mois après la sortie de cale, ou en cas d'annu rit au plus tard 15 jours avant le premier jour de la réservation et à condition que la cale trouve	
II po	pourra être débité si aucune réservation n'a pu se faire pour la période faisant l'objet de l'an	nulation. VNF se
	serve le droit d'annuler la présente demande sans dédommagement si la notification en commandée avec AR, intervient au moins 45 jours avant le 1 ^{er} jour de la réservation.	voyee par lettre
	•	
	Toulouse, leL	e pétitionnaire,
	. 03.0000, 10	s politionnano,